



PARTENARIATS SYNDICAUX

DOCUMENT DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Contexte

Le travail des partenariats de développement syndicaux du RSCD s'est centré sur le renforcement de l'efficacité de la coopération au développement des syndicats et sur la coordination et la complémentarité des actions de ces derniers. À cet effet, des outils spécifiques ont été mis au point, comme [le répertoire des projets de développement syndicaux](#), [les principes syndicaux d'efficacité du développement et l'outil TUDEP](#), [les lignes directrices concernant le renforcement des capacités organisationnelles des syndicats \(TUOC\)](#), ainsi que diverses publications qui soutiennent ce travail.

Pour contribuer à la poursuite des efforts en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement des syndicats, nous souhaiterions examiner de plus près la solidarité syndicale internationale sous l'angle du renforcement des capacités organisationnelles des organisations cibles et échanger des expériences en la matière. Les résultats de cette analyse permettront de mieux répondre aux défis, en améliorant les procédures et en mettant en évidence les résultats du développement des capacités des organisations cibles.

Stratégie participative : ateliers thématiques sur les partenariats

Les ateliers thématiques rassembleront des partenaires syndicaux s'occupant d'un thème spécifique (économie informelle, santé et sécurité au travail, protection sociale, etc.) afin de discuter des manières d'affiner leurs stratégies. Au cours de l'atelier, les participant(e)s partageront leurs approches respectives, mais examineront également comment leur travail concourt à la viabilité et au développement des organisations syndicales qui mettent en œuvre ces initiatives.

Dès que les questions seront énoncées, nous serons en mesure d'analyser (avec l'aide également de l'outil TUOC) quels éléments de la capacité organisationnelle doivent être renforcés par la coopération et comment ils peuvent l'être afin d'accroître l'impact et la durabilité de l'intervention dans le domaine thématique spécifique¹.

Les discussions pourraient servir de base à un « recueil de bonnes pratiques » sur chaque thème, lequel pourrait être utilisé comme référence pour améliorer l'action des syndicats actifs dans le domaine concerné et éventuellement à des fins de plaidoyer.

¹ À titre d'exemple, les projets relatifs à la protection sociale devront inclure des éléments de renforcement des capacités en termes de plaidoyer, de dialogue, de recherche, etc.